

**Collège Romain Rolland**

**Route de Noailles**

**60250 MOUY**

Tél : 03.44.56.50.42

Fax : 03.44.69.20.44

Mél : gest.0601293E@ac-amiens.fr

|  |
| --- |
| **CONSULTATION POUR VOYAGE SCOLAIRE** |

**Séjour en Provence Romaine**

**Du 20 au 25 mai 2024**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

Etabli en application du code des marchés publics

**Marché Public à Procédure Adaptée et Publicité non formalisés**

|  |
| --- |
| **Date limite de réception des offres :****Lundi 19 juin 2023 à 14h00** |

**ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PASSANT LE MARCHE**

**Collège Romain ROLLAND**

Route de Noailles

60250 MOUY

Tél : 03.44.56.50.42

Mèl : gest.0601293e@ac-amiens.fr

Pouvoir adjudicateur : Mme MAUNY Bénédicte, Principale

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article 109 du Code des Marchés Publics :
Mme HAVART Fanny – Adjointe gestionnaire du collège Romain ROLLAND

**ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE DE PASSATION**

Le cadre de la consultation est la fourniture de services d’hébergement et de tourisme pour un groupe de jeunes entre 11 et 14 ans.
Le marché est passé selon la procédure adaptée, sans formalités, définie par le code de la commande publique entré en vigueur au 1er avril 2019.

L’objet du marché est **l’organisation d’un séjour en Provence Romaine du lundi 20 mai au samedi 25 mai 2024 (soit 5 nuits) incluant les transports.**

Le voyage se fera le lundi 20 mai pour l’aller et le samedi 25 mai pour le retour.

**ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DE LA PRESTATION**

**Nombre de participants : 50 élèves et 4 accompagnateurs**

**La destination : Provence**

**L’hébergement : Hébergement hôtel ou centre d’hébergement agréé jeunesse et sport pour les élèves et les accompagnateurs**

 Il comprend les nuitées du mardi 21 mai au jeudi 23 mai. Ainsi que les repas du dîner du mardi 21 au petit déjeuner du samedi 25 mai.

- Les piques niques du lundi soir 20 et du mardi midi 21 sont emportés par les élèves.

- Le repas du dernier soir (24 mai) au restaurant et le petit déjeuner du 25 mai sont à ajouter dans le prix par l’organisme.

**Les activités : activités culturelles:**

- NÎMES : visite guidée des Arènes, de la Maison Carrée, de la Tour Magne, du Musée de la Romanité.

- VAISON-LA-ROMAINE : site archéologique de Puymin ou du site de la Villasse, du pont romain, du musée archéologique Théo-Desplan.

- ORANGE : visite du Théâtre Antique, de l’Arc de Triomphe.

- PONT DU GARD : site et musée.

- MAS DES TOURELLES : site archéologique, cave gallo-romaine avec ses jardins et vignobles

- SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE : Glanum, les Antiques

- ARLES : visite guidée d’Alyscamps, du Théâtre, de l’Amphithéâtre avec spectacle de combats de gladiateurs (animation acta), des Thermes de Constantin, de la place du Forum, Cryptoportiques, du musée de l’Arles antique

**Prix : Prix maximum par élève 380 €**

**Assurance :** Assurance annulation pour le groupe dans sa globalité ou assistance rapatriement, incluant une option sur les crises sanitaires type Covid.

**ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un descriptif précis des prestations proposées sous forme de devis détaillé et rédigé en langue française.

Les prix seront exprimés en euros Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.
Les prix proposés seront fermes et définitifs.

Les prix comprendront tous les frais afférents au séjour (transport, hébergement, activités) et à son organisation.

**Les offres auront une durée de validité de deux mois.**

Les candidats devront fournir les documents suivants à l’appui de leur candidature :

* La justification de l’inscription au registre du commerce (extrait KBIS)
* La copie du ou des jugements prononcés, s’ils sont en redressement judiciaire
* Une attestation d’assurance au titre de la responsabilité civile et professionnelle
* Une attestation d’immatriculation au registre des agents de voyage et autres opérateurs de séjours
* Des références en milieu scolaire et autres
* Le présent dossier de consultation signé et daté pour accord

**ARTICLE 5 : CONDITIONS D’ENVOI DES OFFRES**

Les offres seront établies conformément à l’article 4 du présent règlement et transmises au collège Romain ROLLAND par mail ou déposées sur la plateforme de l’AJI.

Elles doivent impérativement parvenir au collège Romain ROLLAND, service de la gestion, au plus tard le **lundi 19 juin à 14h00.**

**ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères retenus pour le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés comme suit :

* Prix (50%)
* Qualité des services associés (40%)
* Qualité de l’hébergement (10%)

Le candidat classé premier par la commission d’ouverture des plis sera désigné titulaire du marché.

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Le résultat de la consultation sera publié sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com), dans la rubrique MAPA liste des avis d’attribution.

Le candidat retenu sera informé par mail ou courrier **au plus tard le jeudi 13 juillet 2023**.

**ARTICLE 7 : MODE DE REGLEMENT**

Les factures seront transmises en version dématérialisée, via la plateforme CHORUS PRO, avec la date de la commande pour numéro d’engagement.

Les factures établies par le candidat retenu seront établies toutes charges comprises (T.T.C.) et ne devront en aucun cas comporter de frais annexes à la charge du collège, tels que des frais de gestion ou de facturation.

Les factures doivent faire apparaitre le RIB complet du fournisseur avec IBAN et BIC, afin de faciliter le mandatement.

Le règlement sera effectué par mandat administratif SEPA à 30 jours à réception de la facture sous réserve qu’aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

La perception d’un premier acompte est possible **à partir du 1er février 2024**, sur présentation d’une facture, à hauteur de 30% du montant de la prestation totale, le solde intervenant après service fait.

 **Vu et pris connaissance le**

 **Cachet et signature du candidat**